

RCS : VILLEFRANCHE - TARARE

Code greffe : 6903

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VILLEFRANCHE - TARARE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1967 B 00006

Numéro SIREN : 955 512 074

Nom ou dénomination : A. LAFONT

Ce dépôt a été enregistré le 02/04/2019 sous le numéro de dépôt A2019/001007

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
VILLEFRANCHE - TARARE



363009

Dénomination : A. LAFONT
Adresse : 150 ancienne route de Beaujeu 69400 Gleize -FRANCE-
n° de gestion : 1967B00006
n° d'identification : 955 512 074
n° de dépôt : A2019/001007
Date du dépôt : 02/04/2019

Pièce : PV des décisions de l'associé unique du
14/02/2019



363009

6726

Déposé au Greffe
du Tribunal de Commerce
de VILLEFRANCHE-TARARE
le 02 AVR. 2019
sous le n°

19/1007

A. LAFONT
Société par actions simplifiée au capital de 3 235 140 euros
Siège social : 150 ancienne route de Beaujeu
69400 GLEIZE
955 512 074 RCS VILLEFRANCHE-TARARE

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 14 FEVRIER 2019**

EXTRAIT

L'an deux mille dix-neuf,
Le quatorze février,
A 10 heures.

La société CEPOVETT, Société par actions simplifiée au capital de 9 000 000 euros, ayant son siège social à GLEIZE (69400) 150 ancienne route de Beaujeu, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 775 644 867 RCS VILLEFRANCHE-TARARE, représentée par son Président la SAS STK DEVELOPPEMENT, elle-même représentée par Monsieur Nicolas SANDJIAN,

Associée unique et Présidente de la société A. LAFONT,

En présence de :
Monsieur Michel SANDJIAN, la SARL VANNEUVILLE DEVELOPPEMENT,
Directeurs Généraux,

La société FB AUDIT
Commissaire aux comptes de la société, régulièrement convoquée,

[...]

II - A pris les décisions suivantes :

[...]

- Renouvellement du mandat des Commissaires aux Comptes,

[...]

QUATRIEME DECISION

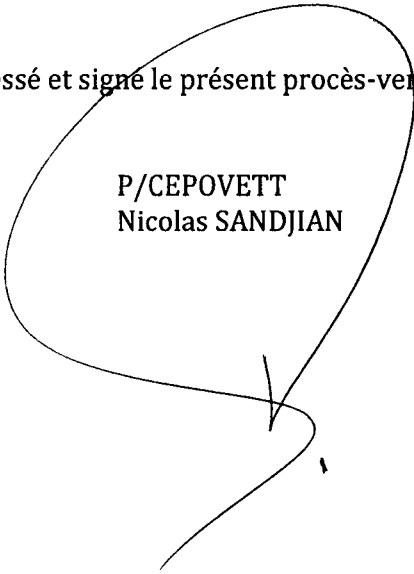
Les mandats de la société KPMG SA, Co-Commissaire aux Comptes titulaire, et de la société KPMG AUDIT RHONE-ALPES AUVERGNE, Co-Commissaire aux Comptes suppléant, arrivant à expiration, l'associée unique décide de ne pas les renouveler.

[...]

SIXIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.



P/CEPOVETT
Nicolas SANDJIAN